

Conditions Définitives



Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
Programme d'émission de titres
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 1.000.000.000 d'euros

SOUCHE n°: 2

Emission de EUR 61,000,000
de Titre à Taux Variable venant à échéance en décembre 2019

Prix d'émission : 100 %

Dexia Capital Markets

Conditions Définitives en date du 5 décembre 2007.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 19 septembre 2007 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") sous le n°07-324 en date du 19 septembre 2007 relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 1.000.000.000 d'euros, qui constitue [ensemble] un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE) (la "**Directive Prospectus**"). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le "**Prospectus**") pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne saurait être utilisée à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	Emetteur :	Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
2	(i) Souche n° :	2
3	Devise(s) Prévues :	EUR
4	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	EUR 61,000,000
	(ii) Tranche :	EUR 61,000,000
5	Prix d'émission :	100% du Montant Nominal Total
6	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	EUR 50,000
7	(i) Date d'Emission :	5 décembre 2007
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	5 décembre 2007
8	Date d'Echéance :	5 décembre 2019
9	Base d'Intérêt :	Taux Variable
		(Autre détails indiqués au paragraphe 16 ci-dessous)

10	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
12	Options :	Non Applicable
13	(i) Rang de créance :	Engagement directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés
	(ii) Date d'autorisation d'émission :	13 novembre 2007
14	Méthode de distribution :	Non syndiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

15	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Non Applicable
16	Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :	Applicable
	(i) Période(s) d'Intérêts :	Condition 4 est applicable
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	Semestrielle, du 5 juin au 5 décembre de chaque année à compter du 5 juin 2008 jusqu'à la Date d'échéance.
	(iii) Première Date de Paiement du Coupon :	5 juin 2008
	(iv) Convention de Jour Ouvré :	Convention de Jour Ouvré "Suivant Modifié" ajusté
	(v) Centre(s) d'Affaires (Article 4(a)) :	Non Applicable
	(vi) Méthode de détermination du (des) Taux d'Intérêt :	Détermination du Taux sur Page Ecran
	(vii) Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) des Coupons (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) :	Non Applicable
	(viii) Détermination du Taux sur Page Ecran (Article 4(c)(iii)(B)) :	Applicable

• Taux de Référence :	EURIBOR 6 mois
• Date(s) de Détermination du Coupon :	2 Jours TARGET ouverts avant le premier jour de chaque Période d'Intérêts Courus
• Source Principale pour le Taux Variable :	Reuters screen
• Page Ecran :	page EURIBOR01
• Place Financière de Référence :	TARGET
• Référence de Marché :	EURIBOR
(ix) Détermination FBF (Article 4(c)(iii)(A)) :	Non Applicable
(x) Marge(s) :	- 0.02 % par an
(xi) Taux d'Intérêt Minimum :	Non Applicable
(xii) Taux d'Intérêt Maximum :	Non Applicable
(xiii) Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) :	Actuel/360
(xiv) Coefficient Multiplicateur :	Non Applicable
(xv) Règles alternatives de substitution, règles d'arrondis, dénominateur et toutes autres dispositions relatives à la méthode de calcul des intérêts des Titres à Taux Variable, lorsqu'elles diffèrent de celles des Modalités :	Non Applicable
17 Dispositions relatives aux Titres à Indexation Spécifique	Non Applicable
18 Dispositions relatives aux Titres Libellés en Deux Devises	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19 Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Non Applicable
20 Autre Option	Non Applicable
21 Montant de Remboursement Final de chaque Titre :	EUR 50,000 par Valeur Nominale Indiquée

22 Montant de Remboursement Anticipé

- (i) Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(d)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 8) et/ou méthode de calcul de ce montant (si exigé ou si différent de ce qui est prévu dans les Modalités) : Conditions 5(d) et 8 sont applicables
- (ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 5(d)) Non
- (iii) Coupons non-échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés uniquement (Article 6(b)(ii)) : Non Applicable

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- 23 **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Non Applicable
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Non Applicable
- 24 **Place(s) Financière(s) (Article 6(g)) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement:** Condition 6(g) est applicable
- 25 **Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces talons arrivent à échéance) :** Non Applicable
- 26 **Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Non Applicable
- 27 **Dispositions relatives à la consolidation :** Non Applicable

- 28 Masse (Article 10) :** Applicable
- Le Représentant initial de la Masse sera :
Thierry Durand
1, Passerelle des Reflets, 92913, La Défense
- Le Représentant suppléant de la Masse sera :
Nicolas Vanhille
1, Passerelle des Reflets, 92913, La Défense
- Le Représentant ne sera pas rémunéré.
- 29 Autres conditions définitives:** Non Applicable

PLACEMENT

- 30 Si syndiqué,**
- (i) noms des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable
- (ii) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable
- 31 Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :** Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, agissant sous le nom de Dexia Capital Markets
- 32 Restrictions de vente supplémentaires :** Non Applicable
- 33 Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :** TEFRA D

GENERALITES

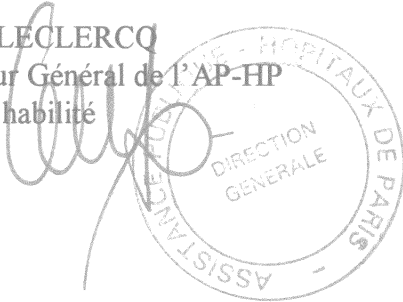
- 34 Le montant principal total des Titres émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de (uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés en euros) :** Non Applicable

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Benoît LECLERCO
Directeur Général de l'AP-HP
dûment habilité



Visa du Contrôleur financier de l'AP-HP :
Jean PARMENTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Parmentier".

Le Contrôleur Financier

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Non Applicable
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Non Applicable

2. NOTATIONS

- Notations : Non Applicable

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

"Sauf indiqué dans la Section "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif".

4. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (i) Numéro ISIN : FR0010550582
- (ii) Code commun : 033307004
- (iii) Dépositaire(s) :
- (a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui
- (b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non
- (iv) Tout système(s) de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable
- (v) Livraison : Livraison contre paiement
- (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : RBC Dexia Investor Services Bank France S.A, 105, rue Réaumur, 75002 Paris, France
- (vii) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable